

ABADIA S.A.

Rte de Chantemerle 58
c/o MCM Conseil S.A.
1763 GRANGES-PACCOT

CONVOCAION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

le mardi 30 octobre 2007, à 9 h, à l'étude de Maître Olivier Andrey, notaire, rue Hans-Fries 1,
à Fribourg

Tractanda:

1. Présentation des comptes et rapport de gestion pour l'exercice 2006
2. Rapport de l'organe de révision sur les comptes de l'exercice 2006
3. Approbation des comptes et décharge au conseil d'administration
4. Nomination des administrateurs selon l'article 16 des statuts
5. Nomination de l'organe de révision selon l'article 22 des statuts
6. Divers

Chaque actionnaire peut faire une proposition à l'assemblée générale selon l'article 11 des statuts moyennant une demande écrite transmise au conseil d'administration 10 jours avant la date de l'assemblée générale.

Selon l'article 12 des statuts, chaque actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par un tiers, au moyen d'une procuration.

Les comptes de la société seront à la disposition des actionnaires au siège de la société 20 jours avant l'assemblée (article 8 des statuts).

Granges-Paccot, le 28 septembre 2007

Le conseil d'administration